



COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOURDEAU

Séance du jeudi 03 février 2022

Nombre de Conseillers
15 Membres en exercice
12 Membres présents
1 pouvoir
13 Membres votants

L'an deux mil vingt-deux, le trois février à dix-neuf heures quinze minutes, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DRIVET, Maire.

Présents : Michel ARDOUVIN, Marc BARRILLON, Martine BEGET, Loïc BELINGHERI, Jean-Claude CARPENTIER, Jean-Claude DIJOURD, Jean-Marc DRIVET, Clovis GODINOT, Sophie GOMMET, Chantal RYON, Christine VINCENT, Jacques VROMANT

Pouvoir : Pierre Marie GAURY qui a donné pouvoir à Martine BEGET

Absents excusés : Frédéric DUQUESNEL, Pierre Marie GAURY, Cécile GAVARD

Désignation du secrétaire de séance : Michel ARDOUVIN est désigné à ce poste en vertu de l'article L.2121-15 du CGCT.

M. Jean-Marc DRIVET, Maire, ouvre la séance à 19 h 15 minutes.

En préambule, M. le Maire sollicite le Conseil municipal afin d'inscrire à l'ordre du jour 0 dossier supplémentaire nécessitant une décision du conseil :
NEANT

Adoption du compte-rendu de la séance du 13 décembre 2021

Le compte-rendu de la séance du 13 décembre 2021 sera soumis lors de la séance du prochain conseil municipal, un incident technique étant survenu lors de l'envoi.

ORDRE DU JOUR

1. PARTICIPATION FINANCIERE CLASSES ULIS

Mme Martine BEGET en charge des affaires scolaires nous rappelle que par le passé, la commune a été sollicitée à plusieurs reprises pour la prise en charge d'une partie des frais afférents aux classes de neige pour des enfants scolarisés en classe « ULIS » et domiciliés sur la commune.

Mme Martine BEGET expose à l'assemblée qu'il est préférable de délibérer en amont et pour tous futurs dossiers afin que la prise en charge administrative soit simplifiée.

Après discussions et tour de table, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **INDIQUE** que du fait que l'école de Bourdeau ne soit pas en capacité à enseigner les cours pédagogiques « ULIS »
- **DECIDE** d'octroyer une aide exceptionnelle pour le financement de toutes futures classes de neige ULIS, enfants domiciliés sur la commune de Bourdeau.
- **FIXE** la participation à 25% du reste à charge après déduction de toutes les aides, pour le financement des sorties de classe de neige, qui sera versée directement auprès des familles.
- **DIT** que cette décision sera applicable l'année scolaire en cours ainsi que celles futures tant que le pourcentage des dépenses engagées ne soit pas revalorisé.

2. DROIT DE STATIONNEMENT - TAXI

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un droit de stationnement est accordé sur la commune pour un taxi.

Pour rappel, ce tarif annuel est fixé en début d'année.

Au 1^{er} janvier 2020, celui-ci était de 55.00 € et pour l'année 2021 de 60.00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de fixer le tarif du droit annuel de stationnement à 63,00 € du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 soit une augmentation de 5%.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

3. DELIBERATION DE PRINCIPE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS NON TITULAIRES POUR REMPLACER LES AGENTS MOMENTANEMENT ABSENTS (FONCTIONNAIRES OU NON TITULAIRES)

Le Maire informe l'assemblée,

Conformément à l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient au conseil municipal d'autoriser le Maire à recruter du personnel pour remplacer les fonctionnaires et agents non titulaires momentanément indisponibles.

Le Maire propose de recruter, en tant que de besoin, des agents non titulaires pour remplacer des agents momentanément indisponibles.

L'agent recruté pour effectuer un remplacement bénéficiera du traitement indiciaire de l'agent remplacé, sans pouvoir excéder le 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3-1,

- **ADOpte** la proposition du Maire

- **DIT** que les crédits correspondants sont prévus au budget.

4. SOUTIEN A L'ACQUISITION DE VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE (VAE)

Depuis fin 2019, Grand Lac a mis en place des aides à l'achat de VAE pour en développer l'utilisation.

Monsieur le Maire propose que dans le cadre de la politique communale en faveur de l'environnement et notamment des modes de déplacement alternatifs à la voiture, d'attribuer une aide communale aux administrés, comme par le passé.

Une procédure administrative simplifiée définie par convention avec la communauté d'agglomération Grand Lac facilite les démarches des usagers, la commune devant respecter les critères communs de la convention unique passée avec Grand Lac.

La commune de Bourdeau remboursera Grand Lac sur la base des justificatifs correspondants, dans la limite des crédits inscrits au budget et conformément aux modalités prévues dans la convention.

Un budget global de 800.00 € pour la commune, soit pour 8 bons de 100.00 €, viendra compléter individuellement l'aide à l'achat VAE de Grand Lac sous convention avec Grand Lac.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTe** de poursuivre le dispositif de l'aide à l'achat VAE

- **ACCEPTe** d'attribuer aux administrés une aide de 100.00 € par administré pour un budget global pour la commune de 800.00 €

- **D'INSCRIRE** les crédits au budget

- **AUTORISE** M. le Maire à signer cette dite convention

5. POINT ANTENNE RELAIS / SFR ET ORANGE / VALOCYME

Michel ARDOUVIN informe l'ensemble du conseil de notre point d'avancement des discussions concernant la gestion de notre antenne située au lieu-dit « Au Béviu ».

La municipalité souhaiterait partager avec le conseil ce sujet, afin de convenir de la démarche à poursuivre.

Pour mémoire, nos conventions historiques nous lient aux TowerCo, tant avec SFR, via la structure Hivory, qu'ORANGE, via la structure Sycom arrivent à échéance sur l'année 2023.

Nous avons dénoncé ces 2 conventions à date.

Au préalable, nous avons été contactés par une autre TowerCo, VALÔCIME, structure également indépendante, spécialiste dans la gestion de ces antennes, qui nous propose une offre nettement plus intéressante, qui se valorise à ce jour à 11 000 €ttc.

Comparativement, la redevance perçue actuellement par Hivory est proche des 4 000 €ttc.

Après échanges et plusieurs discussions avec Hivory, cette société ne souhaite pas réévaluer sa redevance malgré nos arguments.

Notre contact commercial de cette société, nous a demandé de transmettre par mail, nos arguments et contre-proposition début décembre 2021, ce que nous avons fait et réévaluée à hauteur de 7 000 €ttc.

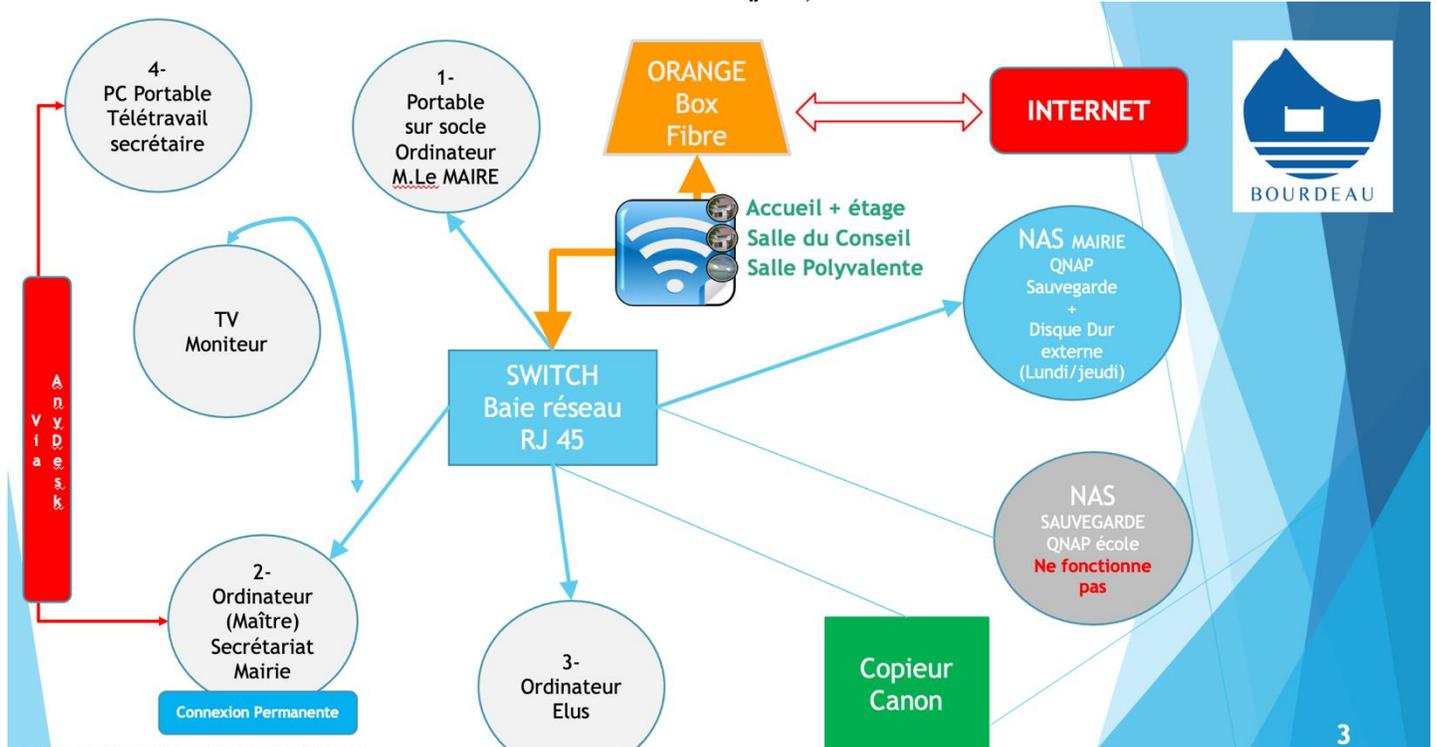
Nous sommes interrogatifs sur certaines clauses du projet de contrat reçu par VALÔCIME. Nous pensons qu'il sera difficile de les remettre en cause.

En complément de cette redevance, nous avons une autre convention avec Syscom qui évoluerait de 4 314 €ttc à 5 000 €ttc. Syscom nous concéderait une légère augmentation.

Nous convenons de prendre contact avec toutes les communes de notre communauté d'agglomération de Grand Lac afin de savoir si celles-ci furent déjà emmenées à traiter ce type de dossier.

6. POINT INFORMATIQUE COMMUNE, NOTAMMENT POUR LA MAIRIE

■ Présentation de la structure existante à ce jour,



Nous avons rencontré 4 prestataires potentiels à nous accompagner, ainsi que notre conseil AGATE, pour faire évoluer notre modèle informatique.

La mairie bénéficie maintenant de la fibre ORANGE.

Nous souhaitons pour l'évolution de cette stratégie informatique, une sécurisation de nos données, une fiabilité & stabilité de nos outils, une proximité d'intervention tout en répondant à la norme RGPD.

Nous souhaiterions également professionnaliser notre messagerie électronique.

Les solutions proposées qui reviennent systématiquement de la part de toutes les personnes rencontrées sont orientées vers un espace Cloud et/ou Serveur.

Nous devons choisir la solution la plus adaptée techniquement, d'une part, tout en tenant compte de la capacité du prestataire à se mouvoir en proximité.

Le télétravail, avec un où des accès à distance, est notre point sensible.

Nous finaliserons avec 2 prestataires sur ce mois de février 2022.

7. POINT TRAVAUX

- Rappel sur les travaux, de Grand Lac, d'eau potable sur la route du lac, la route des vignes et sur la partie basse de la route des Grandes Eaux. Ces travaux devraient se terminer sur fin février 2022. Ces travaux sont consécutifs à de nombreuses dégradations de notre réseau historique en fonte.
- ENEDIS va démarrer des travaux entre la RD 1504 et le haut de la route des grandes eaux pour enfouir la ligne moyenne tension qui traverse actuellement le champ des chênes. Cette déviation fait suite à la future construction du champ des chênes. Ces travaux sont prévus entre fin février et fin avril 2022.
- Appartements en location,
 - La rénovation de la salle de bain de l'appartement sud de la fabrique est en cours d'achèvement ;
 - Nous devons entreprendre les travaux d'isolation sur le bâtiment de la cure.

8. POINT ANIMATION

- ☒ Nous nous félicitons pour le succès du spectacle de la Saint-Vincent du 22 janvier à la salle des fêtes. Une manifestation a 106 entrées payantes dont 62% de Bourdelais.
- ☒ Nous allons organiser des rencontres de quartier afin d'échanger en proximité avec les citoyens de Bourdeau, sans ordre du jour, diversement sur l'actualité de Bourdeau, de leur quartier entre autres, obtenir leur point de vue. Ces 6 rencontres sont prévues sur 3 samedis,
 - De 9 à 10h30 & 10h30 à 12h
 - Les 30/04, 7/05 & 14/05
 - Quartiers, à finaliser, seraient, la Frasse, les Bégets & La Révine, le centre bourg & route du four, route du lac - route des vignes les impasses correspondantes, route de l'épine, route des grandes Eaux.Il est demandé à chaque élu de quartier de s'organiser pour participer à ces rencontres.

9. POINT URBANISME

- Information sur la révision allégée du PLUi, Grand Lac, en cours sur cette année 2022, qui devrait se conclure tout début 2023. Notre commune est impactée principalement pour les Orientations d'Aménagement Programmées (OAP) des Steppes et des Sérís. Notre prochain conseil municipal est prévu **le jeudi 3 mars 2022 à 19h00**. Nous profiterons, lors de ce conseil, de la présentation de l'enquête sur le centre bourg par Messieurs Thibaut GUIGUE & Etienne TORCEL de Grand Lac.

Séance levée à 21 heures 15.

Ainsi délibéré à l'unanimité

Le secrétaire de séance : Michel ARDOUVIN